



BAREME TTC DES HONORAIRES VENTES

Estimation

-Gratuite dans le cas où le demandeur signe un mandat de vente dans les trois mois suivant son établissement.

Dans le cas contraire:

-200€ TTC pour un terrain, villa, local à usage autre que l'habitation

-150€ TTC pour un appartement

Ventes fonds de commerces

10%TTC du prix de vente

Vente d'immeuble

Afin de faciliter la transaction, ces honoraires de références seront susceptibles d'évoluer à la baisse uniquement à l'issue de la négociation entre acquéreur et vendeur du bien.

Dans le cas où il s'agit d'une délégation de mandat, les honoraires appliqués seront ceux correspondant au barème de l'agence mandataire

Des honoraires différents pourront être appliqués lorsque le mandat est un professionnel de l'immobilier (promoteur, marchands de biens...)

Prix net vendeur	Honoraires TTC
jusqu'à 50 000 €	10 %
De 50 001 € à 100 000 €	8 %
De 100 001 € à 200 000 €	7 %
De 200 001 € à 400 000 €	6 %
De 400 001 € à 700 000 €	5 %
De 700 001 € à 1 000 000 €	4.8 %
De 1 000 001 € à 1 500 000 €	4.5 %
1 500 001 € et plus	4 %